



HAL
open science

Le littoral anjouanais : Eléments pour la mise en place d'actions d'aide au développement

Nicolas Legoff, Julien Noel

► **To cite this version:**

Nicolas Legoff, Julien Noel. Le littoral anjouanais : Eléments pour la mise en place d'actions d'aide au développement . [Rapport de recherche] Geolittomer, LETG UMR 6554 CNRS. 2010. halshs-01468044

HAL Id: halshs-01468044

<https://shs.hal.science/halshs-01468044>

Submitted on 2 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Association Ouest Atlantique Anjouan

(Centre des Salorges, 18 quai Ernest Renaud, BP 18609, 44186 Nantes Cedex 04)



Rapport de mission

(Novembre 2009)

Le littoral anjouanais : Éléments pour la mise en place d'actions d'aide au développement

Rapport d'expertise rédigé par Nicolas LEGOFF & Julien NOEL
(nicolas.legoff@univ-nantes.fr & julien.noel@univ-nantes.fr)

Laboratoire Géolittomer, LETG UMR 6554–CNRS et Université de Nantes



Sommaire

Remarques introductives

1° Etat des lieux de la filière halieutique artisanale

- 1.1- Principaux acteurs
 - 1.1.1- Les divers groupements de pêcheurs
 - 1.1.2- L'École des Pêches
- 1.2- Problèmes rencontrés
- 1-3- Actions envisageables

2° Etat des lieux de la filière salicole artisanale

- 2.1- Deux producteurs recensés
 - 2.1.1- L'Association des Producteurs de Sel de Bambao (APSB)
 - 2.1.2- La saline de Bimbini
- 2.2- Problèmes rencontrés
- 2.3- Actions envisageables

3° Etat des lieux de la filière touristique

- 3.1- Acteurs recensés
- 3.2- Problèmes rencontrés
- 3.3- Actions envisageables

4° Etat des lieux de l'environnement insulaire

- 4.1- L'érosion du trait de côte liée à une forte extraction du sable
 - 4.1.1- Un recul du trait de côte généralisé
 - 4.1.2- Les mécanismes locaux de l'érosion côtière
 - 4.1.3- Actions envisageables
- 4.2- Pollution et gestion des déchets
 - 4.2.1- Etat et enjeux de la pollution
 - 4.2.2- Dynamiques en cours et actions complémentaires envisageables

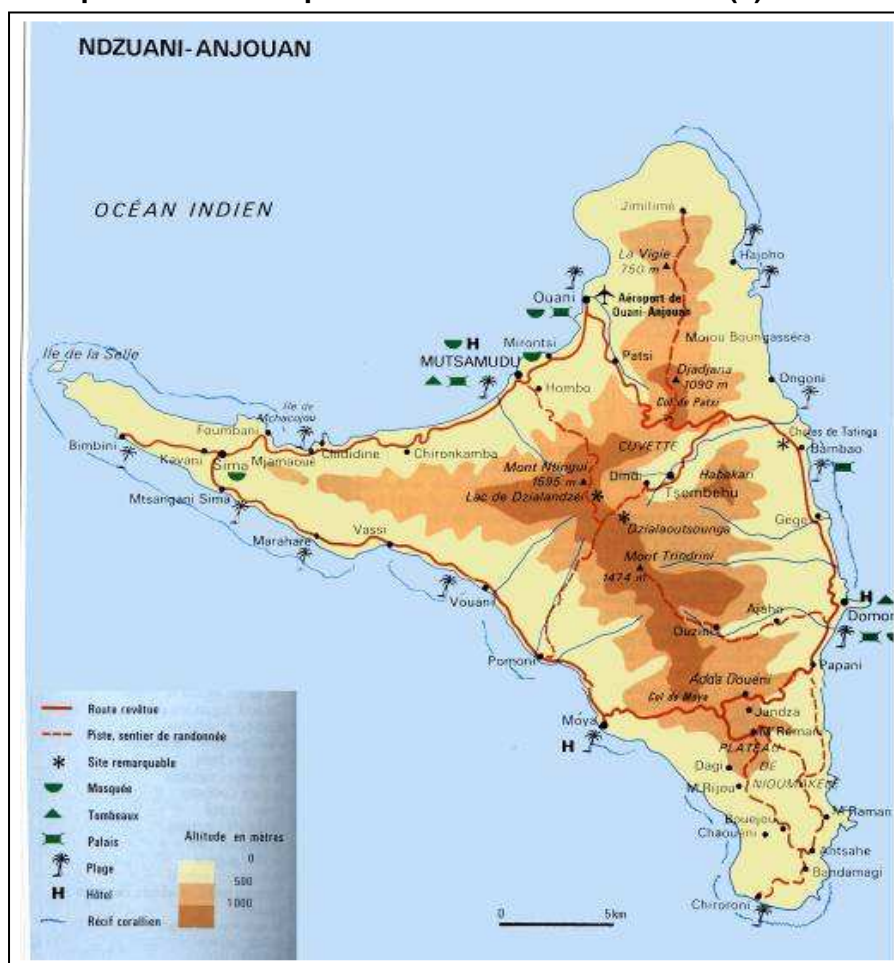
5° Conclusion & recommandations générales

Annexes

Remarques introductives

Le 14/02/2007 a été signée une convention entre l'AOAA et l'Université de Nantes et plus particulièrement le laboratoire de géographie Géolittomer⁽¹⁾. En raison de l'instabilité politique engendrée par l'arrivée des troupes de l'OUA et le départ du président Mohamed BACAR en mars 2008, aucune action significative n'avait pu être menée jusqu'ici. L'envoi sur le terrain de deux chercheurs⁽²⁾ membres du laboratoire Géolittomer marque donc la volonté de confirmer les liens tissés entre les deux partenaires. Charge aux consultants de jaloner les actions à venir de l'association et lui permettre de gagner en temps et en efficacité dans ses investissements.

En dépit de la réponse négative en octobre 2009 (après une première présélection du dossier) au financement européen PROGECO⁽³⁾, le projet d'expertise sur l'île a été maintenu. La mission de terrain réalisée du 16 au 21 novembre 2009 par ces deux chercheurs géographes sur l'ensemble de l'île d'Anjouan s'inscrit donc dans la continuité de la dynamique impulsée par cette candidature. C'est par conséquent sur les trois thèmes identifiés pour le financement PROGECO que les prospections ont été prioritairement menées : **état de la filière halieutique artisanale (1) ; état de la filière salicole artisanale (2) ; potentialité pour la mise en place d'un écotourisme côtier (3).**



(1) Composante de l'UMR 6554 – LETG / CNRS

(2) Conduite par M. LEGOFF Nicolas & M. NOËL Julien

(3) Intitulé « La gestion durable de l'espace côtier de l'île d'Anjouan »

Dans les faits, le planning fut le suivant (cf. carte générale) :

- lundi 16 nov. : arrivée sur l'île, démarches administratives et organisation logistique
- mardi 17 nov. : rencontres d'officiels et enquêtes sur le port de Mutsamudu
- mercredi 18 nov. : enquêtes sur le littoral Nord de l'île, de Mustamudu à Ouani
- jeudi 19 nov. : enquêtes sur le littoral Est de l'île, de Bambao à Domoni
- vendredi 20 nov. : enquêtes sur le littoral Sud de l'île, de Sima à Moya
- samedi 21 nov. : enquêtes au marché de Mutsamudu et retour sur Mayotte

Les développements de ce rapport prennent en compte l'historique et n'entendent pas répéter les éléments déjà en possession de l'AOAA, notamment ceux issus de «Etat des lieux sur la pêche et la saliculture artisanale» rédigé par J-P. Boisseleau à la suite d'une mission d'expertise réalisée sur l'île par M. Pallec et M. Le Tallec en juin 2006. Sur les thèmes déjà étudiés, ce nouveau rapport n'ambitionne que d'actualiser ou compléter les données existantes.

Le parti pris méthodologique a été de ne pas procéder à des enquêtes systématiques (avec questionnaires) impossibles à mener en un temps si court et risquant de cloisonner l'approche des thèmes littoraux. Il s'est plutôt agi de faire preuve de pragmatisme et de remonter les filières en croisant les points de vue des acteurs et des intervenants potentiels. Quel que soit le thème passer au crible, l'objectif reste le même, à savoir clarifier la situation socio-économique et avancer quelques éléments prospectifs. Ce qui passe inévitablement par un bilan fonctionnel, un état des besoins et surtout une identification de partenaires viables (Cf. Annexe 1).

Corrélativement à cette mission, les deux chercheurs ont également assisté le lundi 23 novembre à une conférence sur le « *Patrimoine naturel et culturel des Comores* » organisée par les *Naturalistes de Mayotte*. Ce fut l'occasion de prendre des contact avec cette association mahoraise qui fait régionalement autorité.

En outre, une communication scientifique a été présentée le vendredi 27 novembre 2009 lors du colloque IDD (Îles et Développement Durable) à l'Université de Saint-Denis de la Réunion par les deux partenaires⁽⁴⁾. L'objectif étant de faire connaître l'AOAA, dans ses actions menées et ses objectifs à court ou moyen termes, notamment auprès de la communauté scientifique et des décideurs politiques travaillant sur les littoraux de l'océan Indien.



(4) Communication conjointement présentée par Claude Seyse (AOAA) et Julien Noel (Géolittomer), et portant sur le sujet : « Quel développement local durable insulaire ? L'exemple du projet de recherche-développement sur l'île d'Anjouan (archipel des Comores) ».

1° État des lieux de la filière halieutique artisanale

Les activités halieutiques doivent plus que jamais intéresser les projets de développement puisque c'est un secteur qui n'a de cesse d'affirmer sa présence dans l'équilibre socioéconomique de l'île d'Anjouan. Des estimations de la FAO (2005) avancent ainsi que pratiquement la moitié des foyers en dépendent tant la population active concernée est nombreuse. Environ 8 000 pêcheurs, des traditionnels côtiers⁽⁵⁾ aux hauturiers artisans (1993, estimation basse) sont recensés sur l'ensemble de l'île. Il convient d'ajouter ceux de Grande Comores et de Mohéli qui peuvent être ponctuellement amenés à fréquenter les eaux anjouanaises⁽⁶⁾.

D'autre part, l'insertion défailante de l'archipel dans les circuits commerciaux régionaux rend l'approvisionnement en denrées alimentaires fragile. Les produits de la pêche sont donc une base incontournable et restent la première source de protéines, l'agriculture locale – essentiellement vivrière – ne pouvant subvenir seule à la demande d'une population en plein essor démographique.

1.1- Principaux acteurs

Il ne s'agit pas de dresser un état exhaustif des acteurs de la filière pêche. Il n'existe d'ailleurs aucune étude en la matière et les chiffres avancés doivent être maniés avec précaution. La seule statistique disponible en 2004 émane de la FAO qui estime la production annuelle aux environs de 16 200 tonnes pour l'Union des Comores. Au mieux, il ne peut s'agir que d'estimations reflétant variablement des tendances. Il a ainsi été constaté qu'aucun service ministériel de l'île (Commissariat à la Production, École des Pêches, etc...) n'était capable de fournir la moindre indication chiffrée récente et fiable. Les innombrables crises politiques, synonymes de désorganisation des services et de destruction des informations existantes, n'ont pas aidé à la constitution et la conservation de ces données statistiques. Elles sont pourtant essentielles pour l'évaluation de l'activité et sa gestion raisonnée. Il en va de l'avenir de la société anjouanaise.

Pour cerner un minimum les dynamiques halieutiques en cours, il a été nécessaire de passer par d'autres canaux plus directs, plus en prise avec la réalité du secteur. Les informations ont ainsi été collectées à trois échelles afin d'avoir un panorama complet de la pêche : celui des pêcheurs, celui des structures représentatives et celui de l'École des Pêches. Les deux derniers restent les plus pertinents étant donné qu'ils ont une vision moins réductrice de l'activité et plus particulièrement de ses évolutions.

⁽⁵⁾ Les pêcheurs traditionnels côtiers se présentent comme les grands absents de notre mission d'expertise. Cela s'explique par le fait que cette activité de subsistance, malgré la proximité spatiale, émane d'acteurs fortement diversifiés et reste par conséquent difficile à appréhender et à recenser en si peu de temps. Les informations que nous avons pu recueillir ne diffèrent que peu de celles des prédécesseurs M. Le Tallec & M. Pallec.

⁽⁶⁾ Les Mohéliens bénéficient certes d'eaux plus poissonneuses mais subissent consécutivement des prix de vente inférieurs de 30 % par rapport aux cours anjouanais. Il est alors logique de les voir terminer leur campagne de pêche par Anjouan qui est un point de débarquement plus lucratif.



Photos 1 & 2 : Le secteur de la pêche est avant tout pluriel, de la pêche de subsistance à la pêche artisanale.

1.1.1- Les divers groupements de pêcheurs

Au vu de la diversité des 28 structures de représentation des pêcheurs artisans de l'île d'Anjouan (Annexe 2), il est intéressant d'en présenter plus particulièrement deux d'entre-elles. Elles sont choisies en raison des effectifs mobilisés et de leur influence dans la filière pêche.

La Coopérative des pêcheurs de Mutsamudu

Le cas de la Coopérative des pêcheurs de Mutsamudu (n° 27 en Annexe 2) est illustratif de l'état de la filière. Cette organisation présente l'avantage d'être la plus grande de l'île et certainement une des mieux structurée. Totalisant environ 263 pêcheurs (nombre d'inscrits à jour de leur cotisation⁽⁷⁾) elle est située sur le front de mer jouxtant la médina de la ville et bénéficie par conséquent du premier marché de consommateurs de l'île.

Cette coopérative se démarque cependant des autres par sa taille mais aussi par le matériel dont elle dispose. En effet, en avril 2009, une donation présidentielle a permis l'acquisition d'installations glaciaires composées de chambres frigorifiques et d'une machine produisant des copeaux de glace. Le tout étant complété d'un camion frigorifique neuf mais qui affiche à ce jour toujours zéro kilomètre au compteur !

Il y a une réelle incapacité de la coopérative à tirer profit de ces équipements par manque de moyens financiers dédiés au fonctionnement, à commencer par l'impossibilité d'honorer des factures d'électricité⁽⁸⁾. Cette dernière étant, du reste, pour le moins aléatoire ce qui compromet la viabilité d'une véritable chaîne du froid...

Mais l'échec de l'intégration du froid dans la filière pêche repose surtout sur une « inertie culturelle » qui veut que du poisson de qualité ne peut avoir été réfrigéré et/ou congelé au préalable. Il est alors difficilement concevable de répercuter les coûts d'exploitation des machines sur les prix de vente. Concrètement, ceci reviendrait à appliquer une augmentation d'un tiers à ce dernier (de 75 à 100 Fc). La seule situation dans laquelle la coopérative arrive

⁽⁷⁾ Le montant de la cotisation étant de 12 500 Francs comoriens (Fc) soit un peu moins de 30 €.

⁽⁸⁾ Il faut compter environ 1000 Fc (2 €) pour une heure de fonctionnement de la machine à glace. Comparativement, le prix moyen de vente d'un Kg de poisson est de 750 Fc.

à répercuter ce surcoût est lorsque la vente concerne des poissons dits "rouges" (mérout, rouget...) qui ne sont cependant pas les plus courants...



Photos 3 & 4 : la machine à glace de Mutsamudu et le camion frigorifique immobilisé

Au quotidien, rares sont donc les bateaux qui embarquent à leur bord de vieux congélateurs en guise de glacières. Les prises faites autour des Dispositifs de Concentration à Poissons (DCP) sont en effet des thonidés – des bonites en large majorité – à la valeur marchande moindre du fait de leur abondance. C'est particulièrement vrai de juin à octobre.

Enfin, et ce n'est pas le moindre des éléments, la rencontre avec cette coopérative (et avec une dizaine d'autres) a permis de confirmer le fait qu'il n'y a pas de gaspillage des prises. En dépit de moyens de conservation inexistant, toutes les mises à terre sont vendues quotidiennement pour être consommées en frais. La transformation par fumage est anecdotique et rares sont ceux qui font des stocks dans des congélateurs familiaux⁽⁹⁾.

Le syndicat des pêcheurs d'Anjouan

Il est nécessaire de préciser que l'organisation du secteur halieutique compte, depuis 2004, un échelon supérieur avec le Syndicat des pêcheurs d'Anjouan⁽¹⁰⁾. C'est un regroupement de 27 coopératives mais il est à noter l'absence de celle de Mutsamudu en raison de « querelles locales » (indépendance, perte d'influence, etc.).

Cette structure a été en partie impulsée par le PDL (Programme de Développement Local aux Comores) de l'Ambassade de France qui cherchait à réduire le nombre d'interlocuteurs et à optimiser les aides apportées.

⁽⁹⁾ Ce cas s'observe cependant lorsque qu'il y a concomitance entre une période d'abondance des débarquements et l'arrivée du mois de Ramadan, synonyme d'un accroissement de la consommation qui ne peut alors plus être assurée par des produits frais.

⁽¹⁰⁾ À échelle étatique de l'Union des Comores il existe depuis le début de l'année 2009 un *Syndicat des pêcheurs comoriens* qui regroupent la majorité des structures de représentation des pêcheurs artisans du pays, auquel sont affiliés le Syndicat des pêcheurs d'Anjouan (au titre des 27 structures qu'il représente) ainsi que la Coopérative des pêcheurs de Mutsamudu.

Le syndicat fonctionne classiquement comme une association qui tient deux Assemblées Générales par an. Le centre de gravité du Syndicat est basé à Ouani⁽¹¹⁾ ; aussi, sensibiliser et faire s'investir les pêcheurs du Sud de l'île demeure difficile dans un contexte de forte concurrence entre les villages. De même, diffuser des informations ou mettre en place des opérations de sensibilisation depuis Ouani se heurte aux limites culturelles locales.

Cependant, parmi les actions largement mises en place figure la création de cinq points de vente pour les intrants de pêche⁽¹²⁾. Le but étant la mise à disposition de tous des matériels basiques. Indirectement, c'est un moyen pour le Syndicat de se procurer des fonds pour son fonctionnement. Aujourd'hui, ces cinq points de distribution ne sont pas tous rentables et pourraient être ramenés à seulement deux ou trois.

Les préoccupations mises en exergue par le Syndicat reposent sur des problèmes de surpêche puisque les prises par embarcation varient schématiquement de 50 à 150 kg par campagne de pêche, à raison d'une moyenne de 2 sorties quotidiennes en mer. Le recours à du froid industriel pourrait permettre de palier ces variations, mais qui sera prêt à payer ce surcoût ?

D'autre part, la pêche artisanale semble souffrir sérieusement de la concurrence des thoniers hauturiers affrétés par des pays étrangers (européens) et contre lesquels il est impossible de lutter. La transformation des prises pourrait être un moyen de dégager des bénéfices plus conséquents, mais les savoir-faire manquent et une coopération avec l'École des pêches apparaît à ce titre indispensable...

1.1.2- L'École nationale des pêches et de la marine marchande d'Anjouan

Après une période de sommeil d'une dizaine d'années, l'École des pêches tente de relancer son activité et a réouvert ses portes en juillet 2008. Son fonctionnement était d'autant plus impossible que la milice séparatiste occupait le site dont les équipements étaient utiles : atelier, groupe électrogène, quai...

L'urgence est de remettre en route les installations devenues inutilisables. C'est aussi l'organisation des formations qu'il faut restructurer. Sachant que pendant la décennie écoulée, le secteur halieutique a su faire sans les services autrefois proposés par l'École.

Les problèmes matériels sont innombrables mais pourraient être jugulés par un retour de la coopération japonaise. À l'origine de la création de l'École en mars 1985 se trouve en effet l'Agence de Coopération Japonaise (JICA)⁽¹³⁾ qui souhaitait dès le début moderniser le secteur halieutique anjouanais, couvrant ainsi l'ensemble des activités de la filière : construction nautique, transformation des prises, formation aux techniques de navigation ou de pêche, motorisation des vedettes, etc. L'École était également un point de vente d'intrants pour l'ensemble des pêcheurs de l'Union. Ainsi l'École a-t-elle pu bénéficier du soutien de la

⁽¹¹⁾ Siège d'une coopérative d'envergure : 173 pêcheurs en 2004 pour environ 70 barques recensées en 2009.

⁽¹²⁾ Ouani, Pomoni, Bambao, Assimpao et Makélé

⁽¹³⁾ Japan International Cooperation Agency

JICA qui est restée présente physiquement et financièrement jusqu'en 1995, date du déclin de la structure...



Photos 5 & 6 : la place centrale de l'école et un aperçu des bâtiments administratifs

Aujourd'hui passée sous tutelle du Ministère de l'éducation, l'École compte 32 permanents (Annexe 3) embauchés par l'État pour réactiver son ancien programme de formations (reçu par l'AOAA au cours de l'année 2005), en accord avec la JICA. Trois axes structurent l'intervention japonaise : le premier concerne un appui logistique à l'administration (équipement bureautique), le deuxième s'attache à des travaux de réhabilitation fonctionnelle (remise aux normes des bâtiments, du réseau électrique, de la fabrique de glace) et enfin le dernier consiste en une assistance technique (remise à niveau des formations).

La première promotion issue du nouveau concours d'entrée en avril 2009 totalise 35 élèves (dont 4 filles), issus de la 3ème à la Terminale, originaires surtout d'Anjouan et de Mohéli. C'est une promotion relativement sacrifiée puisqu'elle ne peut bénéficier de matériels pour les travaux pratiques. Les besoins minimaux étant de posséder deux embarcations de 9 mètres⁽¹⁴⁾. La structure doit désormais être un maximum rentable et miser sur des sources de revenus qui, du reste, existaient déjà dans les années 1980 : vente de matériel de pêche, atelier de réparation, magasin de pièces détachées et surtout vente de glace en paillettes... Soit les services d'un véritable "Centre de pêche". La nouveauté majeure viendrait du fait que les formations seraient payantes et non plus totalement prises en charge par la coopération internationale (y compris le logement et la nourriture des stagiaires ce qui explique en partie la notoriété passée de l'École dans tout l'archipel).

Les attentes sont donc grandes envers la JICA qui a déjà réalisé 5 missions récentes de diagnostic afin d'évaluer les besoins. De ces nouveaux contacts ressortent que le fonctionnement ne pourra être équivalent de ce qu'il a été et que l'École devra se contenter de moins. Il n'est pas non plus impossible que la JICA délègue ses compétences, notamment en terme de formation à des professionnels de pays voisins (Madagascar, Mayotte, Tanzanie...) dans le cadre d'échanges éducatifs...

⁽¹⁴⁾ 2.5 Millions de Fc + 2.5 millions pour un 40 CV Yamaha

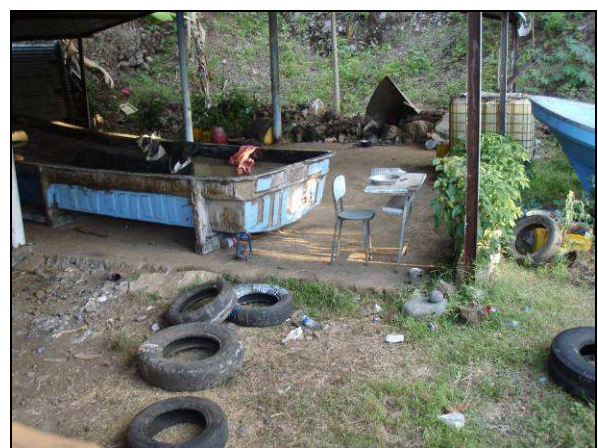


Photos 7 & 8 : salle de cours réhabilitée et groupe frigorifique hors d'usage

1.1.3- Les ateliers de fabrication de vedettes

Actuellement, il existe sur l'île 5 ateliers officiels de fabrication de vedettes en fibre de verre : 3 à Mirontsy – Mutsamudu, 1 à Domoni et 1 à Pajé. Les coûts de fabrication de ces vedettes largement utilisées par les pêcheurs artisans avoisinent le million de Fc pour une vedette de 6 m (les plus courantes) et près de 2,5 M Fc pour une vedette de 9 m.

Selon nos informations, les potentialités d'exportation seraient intéressantes compte tenu d'un certain savoir-faire local en la matière. Plusieurs commandes d'embarcations de la part de professionnels (pêche & plaisance) des autres îles de l'Union et de Mayotte, ainsi que d'Afrique de l'Est (Tanzanie) ont été enregistrées au cours de l'année 2009. Reste cependant à passer le barrage des tests de conformité Veritas auxquels les embarcations n'ont pas encore été confrontées.



Photos 9 & 10 : des ateliers de construction de vedettes artisanales plus ou moins « formels »

On dénombre cependant de multiples ateliers « informels » de fabrication de vedettes (peu fiables au demeurant) implantés sur le pourtour de l'île, et dont l'activité – « illicite » – principale consiste surtout à approvisionner la filière des « kwassa-kwassa », avec les drames humains que l'on connaît...

1.2- Problèmes rencontrés

Quel que soient les interlocuteurs de la filière rencontrés (producteurs, représentants de coopératives, commerçants, etc.), un certain nombre de problèmes prégnants ressortent régulièrement et semblent menacer la pérennité des actions de pêche.

Au sujet des pêcheurs eux-mêmes, la sécurité en mer est le point majeur de préoccupation. C'est particulièrement le cas en période de *kashkhazi* (vent du Sud-Est) qui correspond aussi à une période de moindres prises. Les embarcations doivent alors se rendre plus au large et se retrouvent ainsi confrontées à des conditions extrêmes de navigation au regard de leur équipement. Sans même parler du manque de fiabilité des moteurs, il n'y a que rarement des gilets de sauvetage à bord qui sont souvent vétustes ou inadaptés. La navigation se faisant à vue, il n'est pas non plus rare que des équipages se perdent en période de pluie. Pourtant, l'État a signé les textes internationaux qui l'obligent théoriquement à s'aligner sur les critères de l'OMI.

En l'absence de statistiques, il est difficile de savoir dans quelle mesure la ressource est menacée. Le fait que l'ensemble des prises soit vendu indique cependant un problème quantitatif ou un déséquilibre entre la demande et l'effort de pêche fourni. De plus, la grande majorité des captures est effectuée autour de 3 DCP flottants (en radeaux). C'est donc grâce à ces installations une nouvelle fois imputables aux Japonais que les prises sont possibles. Les DCP demandent cependant un entretien régulier qui reste aléatoire. Pour l'heure, c'est une assistance ponctuelle de l'Union Européenne – dans le cadre des accords de pêche thoniers signés avec l'Union des Comores – qui permet leur maintien en état (remplacement des corps-morts, des chaînes...).

Si la filière est parfaitement fonctionnelle, elle n'en demeure pas moins perfectible. En premier lieu, seules les populations installées sur le trait de côte peuvent bénéficier de poissons. Les réseaux de distribution se cantonnent en effet aux lieux de débarquement sans prévoir une desserte de l'intérieur de l'île. C'est indirectement un problème de santé publique qui se joue en privant une partie de la population de la moins onéreuse des sources de protéines animales.



Photos 11 & 12: la vente se fait presque toujours au détail et la distribution de manière improvisée

S'ajoute également à cela un manque de confiance et de conscience professionnelle au sein des acteurs de la filière. En effet, il n'est pas rare de constater certains comportements ou stratégies opportunistes de la part d'associations, groupements ou coopératives de pêche uniquement créés pour capter des fonds sans réelles obligations en retour. Cependant, les quelques responsables que nous avons eu l'occasion de rencontrer nous paraissent légitimes et compétents dans leur fonction. En outre, de nombreux pêcheurs artisans nous ont fait part de leur relative méfiance – pour ne pas dire défiance – dans leurs rapports avec le personnel de l'École et le contenu des formations : ils ne sont pas motivés pour retourner étudier un métier qu'ils jugent connaître.

La filière souffre aussi des habitudes de l'informel qui la régissent. Comme il a été dit plus haut, toute la production est consommée en frais et rien n'est transformé. Les bénéficiaires sont donc moindres puisque la valeur ajoutée reste négligeable, d'autant que les prix de vente diminuent quasiment de moitié après seulement 3-4h de mise sur le marché (d'environ 1000 Fc à 500 Fc pour 1 kg de bonite par exemple). Par ailleurs, sur le plan sanitaire, l'exposition en plein air et au soleil n'encourage en rien une meilleure qualité de ces produits. Paradoxalement, les marchés locaux regorgent de poisson salé ou fumé en provenance de Madagascar, particulièrement sur les étales de Mutsamudu...

1-3- Actions envisageables

Avant de mettre en place des actions relatives à la pêche, il faudrait s'assurer de la viabilité des partenaires. Si l'organisation en coopératives est remarquable, il ne peut s'agir d'un relais efficace au risque de créer des rivalités entre les villages. L'exemple de la donation frigorifique à Mutsamudu suffit à illustrer les conséquences contre-productives avec l'éviction de cette coopérative du Syndicat des pêcheurs d'Anjouan. Cette dernière structure « englobante » apparaît comme une interlocutrice pertinente pour l'AOAA au même titre que l'École des pêches.

L'avantage d'Anjouan réside donc dans le fait qu'il n'y a pas besoin de créer un nouveau cadre pour intervenir puisque l'École des pêches peut être un relais des plus efficaces. À condition toutefois qu'elle s'inscrive dans une certaine stabilité, ce qui sera probablement le cas lorsque la JICA aura contractualisé son retour. Cette dernière sera vraisemblablement efficace pour régler les gros problèmes matériels que connaît l'École : remise en état du groupe frigorifique, bâtiment, clôture, réserve d'eau douce...

Il y a en revanche toute une multitude de créneaux complémentaires qui resteront à combler notamment au niveau du petit matériel : informatique, matériel pédagogique pour les travaux pratiques (matelotage, cartes du SHOM, GPS...). La mise en réseau avec des professionnels du secteur serait aussi fortement appréciée (formateurs basés en France métropolitaine ou à Mayotte).

En fonction du réseau relationnel de l'AOAA, des projets plus ambitieux de soutien à l'École pourraient être mis en place comme au niveau de sa sécurité énergétique avec par exemple l'installation de panneaux solaires.



Photos 13 & 14 : le vétuste groupe électrogène et le quai de l'École des pêches

Dans le contexte de redémarrage général de l'île, il convient donc de rester prudent et de se concentrer sur ce qui a déjà fait ses preuves. Autrement dit, il pourrait être tentant de vouloir se lancer dans des projets plus innovants comme le développement des moyens frigorifiques au sein de différents villages. Ce serait certainement courir à l'échec tant les inerties locales sont fortes et le rejet jamais très loin. Le plus dur est donc de trouver le juste équilibre entre l'innovation et les pratiques locales. Peut-être que favoriser des modes de transformation « traditionnels » de type séchage-salage-fumage serait comme un bon compromis, l'École des pêches possédant toujours un fumoir qui n'attend que d'être remis en l'état...

De même, vouloir développer la vente de poisson fumé vers Mayotte (où la demande des métropolitains est très forte) est assurément un créneau porteur mais il nécessite la plus grande prudence tant les réticences réciproques restent vives entre les îles. Il ne faudrait pas que des efforts soient réduits à néant à cause d'un refroidissement diplomatique avec l'île sœur...

En résumé :

La filière pêche est très structurée à divers plans (représentation des acteurs, répartition des tâches, écoulement des produits, etc.). Ses critères d'organisation ne sont cependant pas ceux habituellement en vigueur dans les pays européens, notamment au niveau de la distribution et de la commercialisation des prises. S'agissant d'un secteur à l'inertie forte, une aide extérieure ne peut être efficace que si elle vient conforter les acteurs dans leurs pratiques. Tout projet fortement novateur (nouvelles techniques...) comporterait des risques énormes d'échec. Les partenaires fiables sont cependant nombreux et diversifiés ce qui laisse entrevoir une possible coopération pour une lente évolution des pratiques et des mœurs.

2° État des lieux de la filière salicole artisanale

Tout comme pour la pêche, la mission envoyée par l'AOAA en 2006 avait avancé quelques éléments au sujet de la production salicole. C'est en complément et en comparaison de ce qui avait alors été constaté *in situ* que le nouvel état des lieux est présenté. La saliculture restant globalement une activité très marginale ce qui est pour le moins paradoxal puisque les importations pour l'île sont estimées à 1200 tonnes / an et que c'est un produit indispensable⁽¹⁵⁾.

2.1- Deux producteurs recensés

En 2006, une seule saline avait été recensée à Bambao, sur la côte Est de l'île alors qu'il faut aujourd'hui compter avec un second projet à la pointe Ouest de l'île. Les deux sites ont cependant en commun d'avoir un avenir incertain et d'être encore marqués par l'amateurisme et des difficultés à s'organiser.

2.1.1- L'Association des Producteurs de Sel de Bambao (APSB)

Constituée par de jeunes cadres diplômés d'océanographie – près de 20 membres recensés, mais seulement une douzaine d'actifs –, l'Association des Producteurs de Sel de Bambao M'Tsanga est une association de droit comorien créée en novembre 2001. Celle-ci a très tôt développé une saline expérimentale en bordure de littoral, compte tenu des conditions topographique (capacité d'extension spatiale importante) et pluviométrique (précipitations moins abondantes) du lieu. L'APSB réalise ainsi une production de 2 tonnes de sel en 2006 et de 1 t. en 2007.

Toutefois, cette production est actuellement en stand-by depuis la fin de l'année 2007, suite au passage d'un cyclone qui a endommagé fortement les infrastructures du site de production, comme l'illustrent les photographies.



Photos 15 & 16: actives lors de la mission précédente en 2006, les infrastructures de Bambao n'ont pas résisté aux vagues de tempête et sont aujourd'hui en sommeil

⁽¹⁵⁾ Ce sel provient des salines malgaches de Diego Suarez. Importé en vrac, il est vendu au détail à 250 Fc le Kg.

Actuellement, les membres de l'APSB sont à la recherche de divers financements pour remettre à flot leur site tout en projetant une éventuelle extension. Mais il ne semble pas que les techniques soient parfaitement rodées et les risques de submersion réellement pris en compte. Il est tout de même surprenant qu'aucune réparation n'ait été entreprise pour tenter de remettre en marche la production après cet épisode climatique. En définitive, il ne s'agit que d'un mur de protection qui a été cassé...



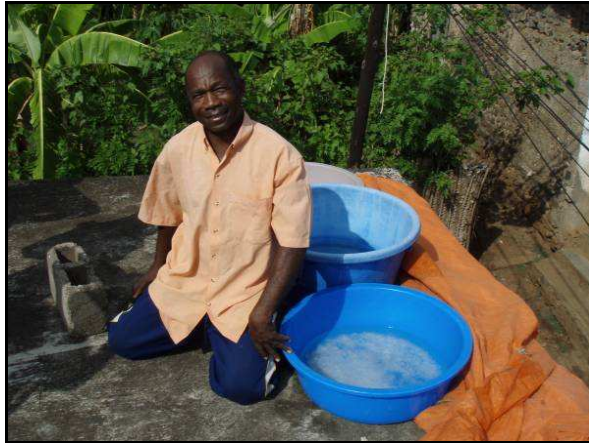
Photos 17& 18 : en dépit de cet échec, les exploitants envisagent toujours de s'étendre sur une parcelle contiguë. Apporter une véritable activité aux femmes du village relève de l'urgence

2.1.2- La saline de Bimbini

Les déboires des installations de Bambao n'ont pas découragé d'autres initiatives comme celle qui prend forme dans le village de Bimbini, ou pour mieux dire sur l'îlot de la Selle à l'extrême Ouest d'Anjouan. À noter que cet îlot est situé au cœur d'un hypothétique parc marin dont on ne sait s'il restreindra strictement l'exploitation du milieu et des ressources⁽¹⁶⁾. Cette initiative est le fait d'un exploitant local diplômé en océanographie grâce à une formation suivie à Tuléar (Madagascar).

Il a lancé une production expérimentale en 2008 qui s'est soldé par une première récolte de 200 Kg. Actuellement, l'évaporation se fait dans des bassins d'environ 8 m², ce qui ne peut permettre de plus grosses quantités. Par ailleurs, l'affinage de la récolte s'effectue pour l'instant sur le toit de son domicile dans des bassines en plastique comme montré ci-dessous.

⁽¹⁶⁾ L'îlot de 13 Ha n'est occupé que par une cinquantaine de chèvres mais bénéficie d'un impluvium en tôles (200 m²) et d'une cuve qui fut financée par la coopération américaine.



Photos 19 & 20 : l'avenir de Bimbini est autant menacé par le recul du trait de côte que par sa mauvaise gestion. Encourager les initiatives salicoles ne peut qu'être favorable à la communauté villageoise.

Aussi la phase suivante de la production doit être celle de la massification. L'étude de faisabilité planifie des installations plus conséquentes afin de parvenir théoriquement à 80 tonnes : 50 bassins répartis sur 2500 m². Surtout, ce sont environ 15 emplois pérennes qui sont visés, à commencer par l'embauche des villageoises pour les diverses manipulations de la saumure et le conditionnement.

2.2- Problèmes rencontrés

Les problèmes sont classiquement ceux du changement d'échelle, à savoir de l'expérimentation au développement artisanal de la production, voire à une certaine « industrialisation ». Même si les infrastructures visées n'appellent pas des réalisations techniquement complexes, elles demandent cependant une logistique assez coûteuse du fait de la localisation insulaire du projet (expédition des matériaux, etc...).

Le second écueil qu'il faut dès le départ tenter de paramétrer est l'écoulement de la production. Si la demande est forte, les réseaux d'importation en place sont suffisamment solides pour ne pas faciliter l'insertion. D'autant que les visées qualitatives de ces saliculteurs appellent une promotion particulière devant justifier un écart de prix pour la fleur de sel.

De nombreux dysfonctionnements sont par ailleurs à noter dans la procédure d'aménagement des sites de production. Pour la saline de Bimbini – non visitée –, il doit tout de même être souligné que le développement de cette activité sur des terres qui appartiennent à la collectivité villageoise et non à l'exploitant jette un doute quant à sa pérennité. Sans même entrer dans l'hypothèse de la mise en place d'un parc marin...

Le cas de la saline de Bambao dénote lui aussi quelques incohérences notamment dans la construction des bassins (en pente ascendante du littoral vers les terres) et donc dans la nécessaire mécanisation de la production (moto-pompe) qui en découle. Plusieurs solutions s'offrent à l'APSB : bâcher ou colmater le fond des bassins salicoles (comme cela se fait sur l'île de la Réunion) afin d'éviter les pertes par infiltration, surélever les bassins au-dessus des digues, etc. Peut-être qu'un réexamen des plans de la saline serait même à envisager

tant l'énergie – humaine et électrique – dépensée ou envisagée semble énorme au vu des rendements annuels.

2.3- Actions envisageables

La détermination de ces entrepreneurs les a conduit à multiplier les contacts et à tenter de diversifier les sources de financement : coopération française, américaine, COI... Tout reste cependant au stade de dossiers déposés sans certitude d'aboutir assez rapidement. Du reste, ce type de financement ne couvrira jamais l'ensemble des besoins.

Des déconvenues techniques étant à prévoir, il pourrait être intéressant d'intégrer les acteurs dans un réseau ou un parrainage avec d'autres artisans paludiers (Noirmoutier, Guérande, Réunion...) qui pourraient apporter des suggestions techniques une fois le projet lancé. Avant cela, une récupération de matériels usagés (broyeurs, etc...) permettrait de suppléer aux difficultés de trouver ce type de machine localement.

La main d'œuvre visée étant essentiellement féminine, la dimension sociale d'un essor de la saliculture est loin d'être neutre à l'échelle de ces villages. Sans parler de vouloir révolutionner le statut de la femme, ce peut être un levier pour leur promotion et à leur pleine intégration, y compris pour celles n'ayant pas fait d'études.

En résumé :

La saliculture n'a jamais décollé par manque de moyens matériels adaptés au contexte anjouanais. Puisque les compétences sont présentes et la demande réelle, l'appui technique à des partenaires très ciblés mériterait d'être tenté. A condition toutefois de s'inscrire dans le moyen terme et de trouver un dispositif d'accompagnement afin de palier les inévitables aléas, tant naturels (cyclones) qu'humains (mauvaise gestion).

3° Etat des lieux de la filière touristique

Plus que de filière touristique, il s'agit ici de faire le point sur le potentiel écotouristique de l'île qui serait un moyen d'ancrer ce secteur d'activité et de contribuer à une meilleure redistribution des bénéfices. En effet, contrairement au tourisme classique, l'écotourisme repose sur deux bases : une exploitation de l'environnement immédiat et une intégration des locaux dans le système. Ainsi, l'écotourisme se cantonne souvent à des infrastructures d'envergure moindre dans lesquelles la population est partie prenante.

3.1- Acteurs recensés

Tourisme et écotourisme ont en commun d'être à un stade embryonnaire à Anjouan. C'est la conjonction défavorable d'une mauvaise image de marque liée à l'instabilité politique et d'une desserte aérienne à la réputation tout aussi répulsive⁽¹⁷⁾. Sans compter que la concurrence régionale est très forte avec des poids lourds comme l'île Maurice, les Seychelles, Madagascar... Il serait illusoire de vouloir rajouter la destination anjouanaise aux catalogues des agences de voyages sans proposer un produit différent comme peut l'être l'écotourisme.

Actuellement, c'est de la Direction Générale du Tourisme et de l'Hôtellerie (DGTH) et plus particulièrement de l'Office Anjouanais du Tourisme (OFANTOUR) qu'émanent les évaluations statistiques qui traduisent l'atonie de l'activité. Pour donner un ordre de grandeur, l'île a accueilli 26 400 personnes en 2004 sur lesquelles seulement 1420 étaient des étrangers⁽¹⁸⁾ (les Français pesant à hauteur de 884 personnes). 2004 n'a pourtant pas été marquée par une crise politique majeure.

Il faut dire que les réceptifs pour l'hébergement sont très peu nombreux (Cf. annexe 4). D'après les statistiques fournies par le directeur de l'OFANTOUR, la capacité d'accueil des structures est la suivante : l'île possède 8 établissements en mesure d'accueillir des touristes pour un total de chambres qui avoisine 75 unités et 150 lits. En 2004, 1620 nuitées sont dénombrées sur l'ensemble de ces 8 hôtels, pour un taux d'occupation moyen avoisinant 12%. Soit une durée moyenne de séjour de 3 à 4 jours par personne. A un tel volume de visiteurs correspondrait un chiffre d'affaires de 132 millions de Fc (environ 264 000 €) dans lesquels la taxe de nuitée (1000 Fc / j.) est incluse.

C'est bien entendu totalement insuffisant et le problème est encore plus criant dès qu'est pris en compte le standing de ces installations pour le moins pittoresques. Leur répartition appelle aussi à la critique sachant que les alentours de Mutsamudu sont mieux lotis que tout le reste de l'île. Même à une échelle modeste, il n'y a pas de réseau équilibré ce qui ne peut que laisser dans l'ombre bon nombre de villages.

⁽¹⁷⁾ Le crash du vol de Yemenia en juin 2009 est la dramatique expression du sous-équipement technique aéroportuaire des Comores.

⁽¹⁸⁾ Les Mahorais n'étant pas assimilés à des étrangers de nationalité française...



Photos 21 & 22 : le « Loulou motel » de Domoni et le « El Amal » de Mutsamudu, fleuron de l'hôtellerie locale avec ses 3 étoiles défraîchies.

La fréquentation touristique reste donc liée à des professionnels en déplacement ou à des « routards » assez peu regardants sur la qualité de la prestation. Du reste, seulement deux agences touristiques sont présentes dans l'île, et encore, elles peinent à offrir de réelles garanties et souffrent des lacunes en matière de transports routiers, de guides formés, ou tout simplement de sites accessibles...

3.2- Problèmes rencontrés

Il y a cependant une réelle prise de conscience de tous ces dysfonctionnements, si bien que dans le discours de la DGTH les contraintes au développement touristique ne sont pas passées sous silence. Schématiquement, quatre axes ressortent généralement dans l'analyse des responsables locaux et ne sont pas sans recouper ce qui a été esquissé plus haut :

- Les atteintes au patrimoine naturel : la donne paysagère étant placée au cœur de ce que l'île pourrait proposer à des étrangers (coraux dégradés, rivières pérennes de moins en moins nombreuses, déforestation accrue, eaux usées non traitées etc...).
- La dégradation du patrimoine culturel : à l'image des emblématiques médinas qui au mieux sont laissées à l'abandon et qui le plus souvent sont rasées pour fournir de nouveaux espaces constructibles. Plus globalement, il y a un désintérêt total de la jeune génération pour faire perdurer des savoir-faire coutumiers et donc pouvoir les transmettre à des touristes.
- Des infrastructures inadaptées : matériellement, l'offre d'hébergement est quantitativement et qualitativement à revoir. Anjouan semble plus repousser qu'attirer des visiteurs. Même à l'échelle inter-îles, il n'est pas aisé de se déplacer ou d'avoir des informations fiables sur ce qu'il est possible d'envisager sur place.

- La méconnaissance du fait touristique : les activités touristiques sont totalement étrangères aux Anjouanais qui ont du mal à entrevoir les potentialités de telles pratiques. Il est donc délicat de monter un projet de société autour d'une activité chargée de suspensions...



Photos 23 & 24 : la citadelle pourrait être un point fort tout comme les zones humides de Pomoni riches en avifaune

À ces points, il convient d'ajouter que l'absence d'une législation propre au secteur touristique est un frein à l'arrivée d'investisseurs étrangers qui pourraient pourtant ouvrir la voie. Un projet de loi, constituant code du tourisme, a pourtant été rédigé par l'administration de l'île « autonome ». Il n'a jamais été voté et n'a pas plus inspiré les législateurs des autres îles. C'est pourtant un document fort d'intérêts puisque s'inscrivant dans la philosophie de l'écotourisme même si ce terme n'apparaît pas explicitement.

3.3- Actions envisageables

Quelques kilomètres effectués à Anjouan suffisent pour convaincre du potentiel écotouristique. Tout est encore suffisamment en état pour permettre la mise en place d'activités allant en ce sens. Les réflexes insulaires empêchent pour l'heure les Anjouanais de prendre conscience de ce potentiel énorme qu'est leur singularité culturelle.

Il suffit pourtant d'aller dans l'île voisine de Mohéli pour trouver de belles réussites écotouristiques qui ont pris la forme d'une gestion villageoise⁽¹⁹⁾. Il est ainsi facile de trouver à se loger dans des bungalows construits par les communautés villageoises et dont les bénéfices servent à la collectivité. Avec autant d'acteurs concernés, il ne peut s'agir que d'une activité complémentaire mais elle a le mérite d'impliquer le plus grand nombre. C'est une formule véritablement intelligente qui donne du travail à quelques cuisinières, pêcheurs reconvertis en guides « littoraux », agriculteurs pour les sentiers, etc.

En l'état actuel des pratiques, il n'est pas certain que la pêche anjouanaise s'inscrive dans une durabilité. Favoriser la mise sur pieds d'une fréquentation touristique pourrait alors être un moyen pour certains de négocier le virage de l'après-pêche. Ce peut aussi être un facteur

⁽¹⁹⁾ Le facteur déclenchant étant la création du parc marin de Mohéli en 2001 pour protéger les tortues marines.

de cohésion sociale en rassemblant des protagonistes vers un même objectif. Au-delà, on pourrait espérer une synergie entre les Comores avec l'instauration d'un "pass" permettant de se rendre d'une île à une autre au sein d'un réseau de réceptifs écotouristiques.



Photos 25 & 26 : le petit hôtel de Moya et sa plage de sable blanc est actuellement le seul site qui se rapproche d'un fonctionnement écotouristique

Pour que de tels projets soient viables, ils doivent être pilotés par le haut sans trop de dirigisme. Deux organismes d'Etat peuvent avoir les compétences et la souplesse pour parvenir à ces fins : l'OFANTOUR et le Centre National pour la Documentation et la Recherche Scientifique (CNDRS). Ce dernier étant particulièrement compétent en matière de connaissance du patrimoine. Toute aide à ces structures quelque peu délaissées par le pouvoir ne peut qu'avoir des retombées positives : matériel de bureautique, d'archivage, documentation technique...

Mais il se peut aussi que l'impulsion ne provienne de Mayotte. En effet, l'association des Naturalistes de Mayotte a réalisé pour la première fois (en collaboration avec les deux organismes) un premier voyage labélisé "écotourisme" pour une quinzaine de personnes (en novembre 2009). Avant de compter sur la venue de lointains visiteurs, il faut peut-être tout simplement chercher à conquérir la population mahoraise à fort pouvoir d'achat. Il serait inconcevable de ne pas capter la masse de fonctionnaires métropolitains qui y résident, soit à 20 minutes d'avion ou 3 heures de navigation. Rien n'a été réellement tenté en ce sens...



Photos 27 & 28 : la façade SW compte encore de nombreuses plages et rivières remarquables

Pour reprendre et synthétiser les ambitions de la DGTH (Annexe 5), l'île doit se prêter triplement à la découverte :

- Contemplative : envers la nature, la diversité et la richesse des écosystèmes, les points de vue paysagers spectaculaires, etc...
- Active : pour les naturalistes amateurs de botanique, de géologie, de zoologie, de photographie animale, d'études scientifiques...
- Sportive : réservée à une clientèle plus pointue et certainement plus jeune. La carte à jouer est aussi multiple, de la randonnée à la plongée sous marine en passant par le cyclotourisme ou la voile...

Même si les axes d'intervention ne sont pas évidents à cibler, il est indéniable que le tourisme trouvera à moyen terme une place dans chacune des îles de l'archipel. Il convient donc de chercher à prêter main forte aux pionniers en la matière avant que des investisseurs peu soucieux ne viennent gâcher l'exceptionnel potentiel paysager et dégrader la biodiversité marine.

En résumé :

Le tourisme est encore absent d'Anjouan en dépit de potentialités très fortes. Lorsque cette activité prendra de l'importance, le trait de côte sera logiquement prisé. Il convient dès à présent de baliser au mieux ce changement et y préparer les locaux. Toute action pouvant aller dans le sens de la mise en place d'un petit écotourisme côtier est à valoriser. La difficulté est de trouver des partenaires prêts à jouer la carte de la collectivité et pas seulement intéressés par des bénéfices immédiats.

4° Etat des lieux de l'environnement insulaire

Même si la gestion des problèmes d'érosion côtière peut paraître assez éloignée des préoccupations initiales de l'AOAA, cette problématique environnementale n'en demeure pas moins fondamentale quant à la réussite de toutes les actions entreprises. La situation est en effet telle qu'il est impensable de ne pas paramétrer, à un moment ou un autre, cet élément. Que valent en effet des projets relatifs à la pêche ou à la saliculture si les équipements sont menacés de disparition par l'érosion ?

4.1- L'érosion du trait de côte liée à une forte extraction du sable

4.1.1- Un recul du trait de côte généralisé

Les routes côtières étant nombreuses, il est possible d'avoir un aperçu assez large de l'érosion et de sa dynamique contemporaine. Le bilan ne peut-être qu'alarmiste car pas un seul secteur en progradation n'a pu être observé. Au mieux un équilibre sédimentaire instable prévaut et dans la majorité des cas l'érosion menace nettement des aménagements.

Les indicateurs de cette dynamique sont particulièrement nombreux aux abords des agglomérations qui concentrent logiquement leurs équipements le long du trait de côte et qui sont obligées d'avoir recours à des ouvrages de défense côtière. Ces derniers sont autant le fruit d'initiatives personnelles que de programmes plus officiels mais ils ont en commun d'être contre-productifs et de nuire plus que de protéger.

La situation est donc inquiétante pour tous les usagers directs du littoral mais aussi indirectement pour tous les Anjouanais par la remise en cause de la pérennité d'activités socio-économiques. En étant réduits au minimum, les estrans n'offrent plus l'espace suffisant pour servir d'échouage aux barques, de chantiers de réparation, de points de débarquement... Ils n'offrent plus non plus une résistance suffisante aux vagues de tempête ce qui se traduit par la destruction rapide de nombreux bâtiments ou axes de communication. La situation est d'autant plus préoccupante que les plaines littorales sont par nature très réduites et que les alternatives spatiales sont inexistantes.

C'est évidemment l'expression directe d'une raréfaction des stocks sédimentaires du fait de la mise en carrière de nombreuses plages en vue d'alimenter les chantiers de constructions. Le résultat est aussi net que l'exploitation est intensive envers tout ce que les plages comportent de granulats. Les effets ne sont pas seulement visibles depuis peu puisqu'un décret interdisant le prélèvement de sédiments marins a été pris dès 1993⁽²⁰⁾. Une étude de la COI a suivi en 1997 afin de cerner les impacts de l'activité sablière. Depuis, le problème s'est accentué et, en certains lieux, les matériaux meubles ont définitivement laissé la place au substratum rocheux sans pouvoir espérer une quelconque résilience des plages concernées.

⁽²⁰⁾ Une première loi en la matière daterait même de 1982.



Photos 29 & 30 : des sacs de granulats sont prêts à être vendus en haut de plage (Mutsamudu). Paradoxalement, des gravats sont déversés pour tenter de contrer cette érosion peu naturelle

4.1.2- Les mécanismes locaux de l'érosion côtière

Indéniablement, la situation d'Anjouan dépasse la norme régionale en matière de recul du trait de côte. Il ne peut donc s'agir d'un simple effet du réchauffement climatique et de hausse du niveau marin même si ces éléments jouent en synergie. C'est bien entendu la surimposition de prélèvements volumineux avec une absence totale de prise de conscience qui explique la vitesse remarquable de recul du rivage.

Sans compter que même sans prélèvements, Anjouan est propice à un recul par à-coups en raison du risque cyclonique responsable de surcotes marines et surtout de vagues à l'énergie mécanique fortement augmentée. Réduire les estrans en largeur ou les diminuer d'une partie de leur cubage sédimentaire n'a d'autres conséquences que de rendre plus efficace l'action des vagues à la côte.

Schématiquement, les prélèvements se sont succédés de la sorte :

- Recherche de granulats fins (sables)
- Recherche de granulats médians (centimétriques)
- Enfin extraction de blocs plus volumineux (souvent concassés manuellement pour répondre à la disparition de précédents)

Puisqu'on ne peut attendre un retour à un ensablement normal, il est illusoire de penser que l'érosion peut être contrecarrée. Il faut donc envisager de vivre et de développer des activités en tenant compte de cette tendance et non chercher une quelconque solution de génie civil. De lourds chantiers sont pourtant en route pour tenter de sauvegarder la route littorale aux abords de la capitale ou de manière beaucoup plus contestable de protéger des villages comme celui de Bimbini (Photo 20).



Photos 31 & 32 : les sites d'échouage deviennent incertains (Pajé) alors que sur la même portion de côte l'exploitation de granulats est des plus actives.

4.1.3- Actions envisageables

Concrètement, il ne peut être du ressort de l'AOAA de s'attaquer à un tel problème qui, du reste, est encore très mal connu. C'est pourquoi toute action ou étude visant à cerner scientifiquement ce phénomène doit être soutenue car c'est un gage de planification spatiale efficace et durable. En l'état actuel des choses, c'est tout l'inverse qui se met en place avec un environnement déséquilibré et des constructions menacées à court terme du fait de la teneur en sel des mortiers et bétons.

Par défaut, il est tout aussi intéressant de mettre en exergue ce qui ne doit pas être fait et qui concerne les utilisations de sables de plage et donc un soutien à la filière d'extraction telle qu'elle est organisée. Des alternatives techniques existent cependant comme le concassage mécanique ou le recours à des roches volcaniques peu cohérentes pour les matériaux les plus fins. Mais elles ont un coût que ne veulent supporter les entrepreneurs et leurs clients. D'autant que l'incurie étatique a pour conséquence un laisser-faire, ce qui est aussi un moyen d'acheter la paix sociale en offrant un petit métier aux collecteurs et aux transporteurs.

C'est peut-être sur ce dernier volet social qu'une action pourrait être menée afin d'offrir une alternative à la population active dans ce secteur. Ce qui a été avancé concernant le potentiel de transformation du poisson par séchage / fumage ou de mise en place de la saliculture trouve alors pleinement du sens. Il ne paraît pas utopique que de vouloir remplacer l'extraction par des activités tout aussi littorales qui sont d'ailleurs, dans de nombreux pays africains, la chasse gardée des villageoises.

4.2- Pollution et gestion des déchets

Vouloir faire le lien entre l'érosion côtière et la gestion des déchets peut sembler curieux, pourtant ces deux éléments sont fortement liés sur les plages qui sont alors difficilement nettoyables. Il en va ainsi de la principale plage urbaine de la capitale qui stratifie autant de

déchets que de sédiments. Toucher à ces derniers fortement imbriqués reviendrait à accélérer encore plus un recul de la ligne de rivage déjà problématique. La gestion des déchets est donc plus complexe qu'il n'y paraîtrait...

4.2.1- Etat et enjeux de la pollution

En définitive, il n'y a rien d'original dans la situation d'Anjouan particulièrement touchée par les macro-déchets d'origine urbaine. Rien non plus de singulier dans le fait que cette pollution soit exponentielle et non gérée car il s'agit d'une caractéristique des pays du Sud. Comme trop souvent, le passage a été trop brutal vers la société de consommation forcément synonyme de biens de plus en plus jetables et de moins en moins composés de matériaux naturels biodégradables. La mer est donc restée la principale décharge. Même si les courants côtiers diffusent largement les déchets, il y a toujours une très forte corrélation entre le volume des amas sur les plages et la taille des agglomérations. Fort heureusement, la géométrie côtière de l'île empêche la mise en place d'une dérive littorale d'envergure et tend à fractionner la côte en cellules hydrodynamiques diversement marquées par ces accumulations néfastes essentiellement d'origine domestique.

Le péril que représente cette pollution au droit des agglomérations est de triple nature et doit, comme l'érosion, être gardée à l'esprit lors de la mise en place de projets ayant pour cadre ou pour substrat le trait de côte :

- Au niveau sanitaire : c'est l'élément le plus marquant étant donné la vigueur de l'activité halieutique mais aussi des usages liés à l'océan et aux embouchures de rivières, notamment en ce qui concerne le lavage (habits, vaisselle, hygiène corporelle...). Le fait qu'il puisse s'agir d'un vecteur de maladies doit retenir l'attention surtout lors des périodes de pluie.
- Les modifications paysagères : elles pourraient passer pour une conséquence futile de la présence de macro-déchets mais c'est un paramètre incontournable dès qu'il sera sérieusement question de développement touristique voire même de villégiature locale. Il ne peut qu'y avoir une plus forte pression sur les sites à l'écart des zones souillées ce qui ne manque jamais d'avoir des impacts plus importants et de rendre caduques bien des volontés d'organiser ces activités récréatives.
- La donne environnementale : au-delà des accumulations sur l'estran qui sont facilement cernables, il faut songer à tout ce qui est charrié vers les petits fonds qui sont souvent de nature corallienne. Or, il en faut peu à un récif pour nécroser : recouvrement, perturbation chimique, stress biologique... Il y a alors beaucoup à perdre, autant pour la pêche que pour l'écrêtage des houles de tempête, sans parler bien entendu des activités touristiques rêvées...

Face à ces modifications rapides, les Anjouanais ne sont ni inconscients, ni inactifs même si la réaction est embryonnaire. Puisqu'il est impossible de compter sur un relais politique efficace, c'est au secteur associatif qu'il revient de prendre les initiatives...



*Photos 33 & 34 : les déchets sont incontournables sur l'estran (Mutsamudu).
Par endroit, ils constituent même de véritables falaises (Domoni)*

4.2.2- Dynamiques en cours et actions complémentaires envisageables

Même si la situation est la plus alarmante sur les plages de Mutsamudu, c'est du côté de Domoni qu'il faut chercher l'exemple le plus abouti de lutte contre la pollution au travers d'une volonté de gérer les déchets.

Domoni comporte environ 17 000 habitants agglomérés qui peuvent être portés à 22 000 dès lors qu'il est question de la commune de son entier et donc des zones rurales des alentours. C'est donc une agglomération de taille qui est un cas d'étude intéressant puisque ce peut-être une échelle pertinente d'expérimentation, entre les villages et la massivité de la capitale (estimation de 9 tonnes / jour de déchets).

La création en 1994 de l'association « Mroundra » (soit « l'oranger ») prouve que l'acuité des déchets n'est pas un phénomène récent et que sous des régimes politiques différents rien n'a été réellement tenté en la matière. La raison d'être de Mroundra va beaucoup plus loin que de simples opérations de nettoyage et vise à sensibiliser les plus jeunes sur le problème en organisant des ateliers ou en étant médiatiquement présent (hebdomadairement sur la radio locale). L'ancienneté de cette association prouve sa bonne structuration et interroge surtout sur ce que serait la pollution à Domoni si elle n'avait été active...



*Photos 35 & 36 : Domoni espère mettre en valeur ses sites naturels.
Projet irréalisable tant que les déchets finiront dans l'océan.*

Pour les responsables, il faut agir vite si la localité veut asseoir rapidement une réputation une matière d'écotourisme. L'essentiel serait fait, à savoir une étude en 2000 par le bureau d'étude Hydroplan (Allemand) au sujet d'une zone de stockage de 5 hectares pour recevoir et traiter les différents déchets. Il va de soi, au regard de la topographie très accidentée, qu'il n'y a pas de solution miracle et que c'est la loi du moindre impact qui prévaut pour la localisation pressentie. Par exemple, le critère international qui veut qu'un stockage ne peut se faire à moins de 300 mètres d'un cours ou d'un écoulement est impossible à respecter sur l'ensemble de l'île.

Concrètement, c'est sur la collecte des déchets que l'AOAA pourrait travailler en synergie associative avec Mroundra. Cette dernière estimant que la ville aurait besoin de 35 conteneurs (grand modèle) pour collecter chaque semaine les déchets produits. Le problème semble suffisamment perçu par la population qui veut et sait s'organiser pour agir. Il est ainsi notable de constater l'existence d'une « fédération » des associations⁽²¹⁾ de Domoni qui font de la pollution une priorité commune.

En résumé :

Le recul du trait de côte concerne tous les acteurs du littoral et compromet l'existence même de bon nombre d'activités. C'est un problème complexe dont la cause est pourtant connue, à savoir le commerce des granulats. Toute action visant à offrir une alternative à ces exploitants de l'étranger doit être encouragée. A minima, l'AOAA doit paramétrer cette dominante environnementale dans ses projets.

L'association pourrait également intervenir sur le problème de la pollution qui a des impacts indirects sur la majorité des activités socioéconomiques existantes et en hypothèque d'autres en devenir. Selon les partenariats nantais, une aide directe à la collecte des déchets pourrait être envisagée (récupération et envoi de conteneurs...). Les relais locaux sont solides et méritent un appui sans réserve.

^(y) Association des jeunes, sportives, de pêcheurs etc...

5- Conclusion & recommandations générales

L'approche thématique du littoral anjouanais pendant cette mission est purement arbitraire et ne permet certainement pas d'avoir une vision globale ou intégrée de la situation côtière. Il ne s'agit cependant pas d'avancer un plan de gestion mais quelques suggestions en lien avec les capacités d'intervention de l'AOAA.

Le plus délicat pour l'association est peut-être de faire des choix car les priorités sont pléthoriques sur le trait de côte. La dynamique érosive ne fait que renforcer ce sentiment de précarité si bien qu'il n'est pas certain que ce qui est aujourd'hui actif puisse encore l'être à moyen terme. C'est donc une géographie de l'incertitude qui ressort et qui invite à une occupation légère et pragmatique du rivage, et surtout à ne pas se lancer dans des réalisations qui devront être défendues contre cette érosion.

L'idée est de chercher à s'engager dans des projets transversaux pouvant avoir un impact sur le développement de plusieurs filières. Les recommandations sont présentées par ordre décroissant de réussite potentielle tout en gardant à l'esprit l'aspect prioritaire de certains domaines pour la population.

1- Sécurité en mer :

Même s'il n'en a que peu été directement question dans les lignes précédentes, c'est un thème cher à l'association sur lequel elle s'est concrètement engagée par le passé. L'annexe n°6 fait un point technique en ce sens en détaillant l'état dans lequel la vedette l'Anjouanaise a été retrouvée lors de cette mission. En effet, à la suite des troubles politiques, l'association était sans nouvelles du bateau sur lequel des informations contradictoires circulaient. Cet ancien canot de la SNSM a été fortement utile et reste le meilleur ambassadeur de l'AOAA sur l'île. Il doit donc figurer en bonne place dans la liste des moyens que peut déployer l'association si elle désire aider à la sécurité en mer qui peut donc se faire :

- Par le biais de l'Anjouanaise. Sa remise en état serait surtout un moyen intéressant pour l'AOAA de faire un bilan de la qualité du partenariat avec le port de Mutsamudu dans sa configuration administrative actuelle.
- Par un rapprochement de l'École de pêche qui est fortement en attente de petit matériel pour initier à une navigation raisonnée (cartes SHOM, compas...)

2- Lutte contre la pollution :

- Même s'il s'agit d'un secteur d'intervention inédit pour l'AOAA, c'est un domaine qui a l'énorme avantage d'avoir des retombées multiples (sanitaires pour les riverains, pour le secteur halieutique, pour l'émergence du tourisme...).
- Ce qui incite à préconiser d'avancer en ce sens est de pouvoir compter sur des partenaires motivés et organisés. La bourgade de Domoni semble parfaitement adaptée à ce partenariat qui pourrait peut-être engager la ville de Nantes (ou une autre municipalité) dans la fourniture de conteneurs à déchets.

3- Promouvoir une pêche raisonnée :

- Une nouvelle fois, l'École de Pêches apparaît comme la plus qualifiée pour lancer cette dynamique. Il serait dommage que la réouverture en cours se solde par un échec. Ce serait alors probablement la fin de cette institution qui peine à s'imposer.
- Un soutien lourd avec la fourniture d'une barque-école permettrait de passer du théorique au pratique. Une fois les engagements nippons signés, la situation sera clarifiée sur la nature d'un éventuel complément matériel à apporter (des bureaux aux bateaux...).
- Intervenir plus directement sur la filière halieutique comporte des réserves importantes. Il est en effet délicat de s'immiscer dans un système que les pêcheurs considèrent comme fonctionnel. Par exemple, vouloir y faire entrer du froid industriel demanderait au préalable un changement des mentalités.

4- (Re)Lancer la saliculture :

- C'est tout le paradoxe d'un potentiel certain et d'un développement pour le moins délicat. La dégradation des installations de Bambao suffit pour illustrer les réticences en la matière et peut-être une motivation superficielle.
- La seconde installation recensée mériterait peut-être plus d'attention mais le parc marin en gestation autour de l'île de la Selle décourage toute aide à court terme.

5- Encourager le tourisme :

- Grâce à une promotion de quelques adresses et opérateurs présents sur l'île. Internet étant balbutiant, les institutions ne peuvent compter sur ce mode de communication qui est pourtant incontournable pour qui veut attirer des clients. L'AOAA pourrait simplement servir de relais technique en la matière et créer une liste de diffusion affinitaire.
- Une collaboration avec les Naturalistes de Mayotte pourrait aller dans le sens de séjours écotouristiques qui seraient autant d'occasions pour sensibiliser des partenaires à agir dans ce domaine.

ANNEXES

Annexe 1 : annuaire non exhaustif des personnes-ressources rencontrées

Annexe 2 : liste des 28 structures représentatives des pêcheurs artisans (2009)

Annexe 3 : liste du personnel de l'École des pêches d'Anjouan (2009)

Annexe 4 : liste des principales structures touristiques d'Anjouan (2005)

Annexe 5 : les 4 axes du Programme d'Action au Développement du Tourisme (2009 - 2015)

Annexe 6 : vedette l'Anjouanaise

Annexe 7 : budget mission

Annexe 8 : CD-Rom photographique

Annexe 1 : Annuaire non exhaustif des personnes-ressources rencontrées

Nom, Prénom	Fonction	Organisme	Coordonnées
Frédéric DE SOUZA	Chef de l'antenne consulaire	Consulat de France	Mutsamudu (quart. Hombo) Tél : [269] 771 02 27 (bur) fransulat.anjouan@laposte.net
Bourhane ABDEREMANE	Enseignant-chercheur	CNDRS	Mutsamudu (quart. Al Qitoir) Tél : [269] 771 10 73 (bur) [269] 336 63 02 (port) bourhane_rahime@yahoo.fr
Hailane ALI ABDU	Directeur général de l'environnement et forêts	Cité interministérielle	Mutsamudu (quart. Hombo) Tél : [269] 338 87 68 (port) haylane08@yahoo.fr
Badrouline KASSIM	Directeur général du tourisme, de l'hôtellerie et de l'artisanat	Office du Tourisme	Mutsamudu (quart. Hombo) Tél : [269] 771 05 93 (bur) [269] 338 62 27 (port) ofantour@yahoo.fr
Ibrahim SAÏD	Animateur local (temporaire)	Programme de coopération décentralisée (PCD)	Mutsamudu (quart. Hombo) Tél : [269] 332 22 44 (port) ibrahimsaidhalidi@yahoo.fr
Mohamed VIKIF	Conseiller technique	Commissariat de la Production, Pêche, Artisanat, Environnement et Droits de l'Homme	Mutsamudu (quart. Hombo) Tél : [269] 771 01 76 (bur) [269] 323 07 99 (port)
Omar HOUMADI	Directeur général Ingénieur des industries alimentaires	Ecole nationale des pêches et de la marine marchande d'Anjouan	Mutsamudu (quart. Mirontsy) Tél : [269] 771 02 46 (bur) [269] 333 62 89 (port) amelaidh@yahoo.fr

Amil Mahamoud BACAR	Directeur général	Société Pêcheurie Anjouan	Mutsamudu (quart. Mirontsy) Tél : [269]332 06 98 (port) sopea@comorestelecom.km
Nabourhane SAÏD	Pêcheur Président	Coopératives des pêcheurs de Mutsamudu	Mutsamudu (près Al Qitoir) Tél : [269] 320 46 01 (port)
Moustali MOUHOUDHOIR	Chauffeur / Guide	Indépendant	Mutsamudu Tél : [269]334 13 68 (port) moustali2005@yahoo.fr
Mouhiddine JAFFAR	Océanographe – saliculteur Président	Association des producteurs de sel de Bambao (APSB)	Bambao Tsanga Tél : [269] 771 12 81 (bur) [269] 332 20 04 (port) jaffar_mouhiddine@yahoo.fr
Anli Ben MOUHIDINE	Géographe – saliculteur Vice-président	APSB	Bambao Tsanga Tél : [269] 332 20 86 (port)
Kamardine SINANE	Doctorant en géographie	Université de la Réunion IRD	Ouani kamardine.sinane@ird.fr
Ousseni OUMADI (dit Mwemoui)	Pêcheur Président	Syndicat des pêcheurs d'Anjouan	Ouani Tél : [269] (port)
Ali	Directeur	Hotel Moya Plage	Moya Tél : [269] 332 02 61 (port)
Nadjim OUMADI	Géographe – saliculteur	(entreprise en création)	Bimbini Tél : [269] 771 81 08 (bur)
Kassai MOHAMED	Président	Association de protection de l'environnement Mroundra	Domoni Tél : [269] 332 15 24 (port) kassai67@yahoo.fr

Ahmed OULEDI	Biologiste Doyen	Université des Comores Faculté des sciences et techniques	Moroni (Grande Comore) Tél : [269] 773 26 38 (bur) [269] 333 27 57 (port) aouledi@yahoo.fr aouledi@gmail.com
Jésus MOHAMED	Géographe	Chef du département de géographie de l'Université des Comores Doctorant à l'Université de la Réunion	Moroni (Grande Comore) Tél : [269] 333 30 04 (port) jesrashma@yahoo.fr
Ibrahim BAHEDJA	Docteur en géographie Chef de service énergues	Conseil général de Mayotte	Mtzamboro (quart Hamjago) Mayotte Tél : 0639 26 33 01 (bur) ibou872000@yahoo.fr
Jean-Paul DANFLOUS	Agronome Responsable du programme « Valorisation des ressources locales »	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)	Mamoudzou (Mayotte) Tél : [269] 761 21 21 (bur) jean-paul.danfous@cirad.fr
Michel CHARPENTIER	Historien retraité Président	Association des Naturalistes de Mayotte	Mamoudzou (Mayotte) naturalites.mayotte@wanadoo.fr http://www.naturalites.info

Annexe 2 : liste des 28 structures représentatives des pêcheurs artisans (2009)

N°	Association	Création	Siège social	Ressources	Reconnaissance
1	SYNDICAT DES PECHEURS D'ANJOUAN (SPA)	04-sept-2004	Mutsamudu	Ambassade de France ; Droit d'adhésions et cotisations des membres ; Dons et legs	Récépissé N° 04-104/MFOP.JS/DG-CJS du 8 novembre 2004
2	Syndicat des pêcheurs de Vassy	03-mars-2003	Vassy	Droit d'adhésions et cotisations des membres; Dons et legs	Récépissé N° 03-041/MJSCT/DG-CJS du 28 mars 2003
3	Syndicat des pêcheurs de MROMAJI	18-mars-2003	Mromaji	Droit d'adhésions et cotisations des membres; Dons et legs	Récépissé N° 03-040/MJSCT/DG-CJS du 28 mars 2003
4	Syndicat des pêcheurs de POMONI	16-févr-2003	Pomoni	Droit d'adhésions et cotisations des membres; Dons et legs	Récépissé N° 03-042/MJSCT/DG-CJS du 28 mars 2003
5	Groupement des Pêcheurs de CHIRORONI	08-mai-2003	Chiroroni	Droit d'adhésions et cotisations des membres; Dons et legs	Fonctionnelle
6	Groupement des Pêcheurs de MAHALE et HAREMBO (GPHM)	20-juin-2004	Harembo	Droit d'adhésions et cotisations des membres; Dons et legs	Fonctionnelle
7	Syndicat des pêcheurs de JIMILIME	05 janv. 2005	Jimilimé	Droit d'adhésions et cotisations des membres; Dons et legs ; Aide la commune.	Nouvelle
8	Coopérative des pêcheurs de MROMAJI	04-sept-2001	Mromaji	Droit d'adhésions et cotisations des membres ; Dons et legs	Récépissé N° 03-020/MJSCT/DG-CJS du 22 février 2003
9	BARAKA YA WALOZI	/	Ouani	Droit d'adhésions et cotisations des membres ; Dons et legs	n° 156 du 25 octobre 2001
10	Groupement des pêcheurs de VOUANI	31-oct-2001	Vouani	Droit d'adhésions et cotisations des membres; Dons et legs	Récépissé N° 03-09/MJSCT/DG-CJS du 20 janvier 2003
11	Coopératives des pêcheurs de MIRONTSY	02-mars-2007	Mirontsy	Droit d'adhésions et cotisations des membres ; Dons et legs	Formaliser

12	Groupement des pêcheurs de M'RAMANI NGOMAJOU (GPMN)	14-févr-2003	M'Ramani	Droit d'adhésions et cotisations des membres ; Dons et legs	Récépissé N° 02-023/MJSCT/DG-CJS du 11 mars 2003
13	Association des pêcheurs de MOYA	17-nov-2001	MOYA	Droit d'adhésions et cotisations des membres ; Dons et legs	Fonctionne
14	Groupement des pêcheurs de ONGOJOU (GPO)	13-févr-2003	Ongojou	Droit d'adhésions et cotisations des membres ; Dons et legs	Formaliser
15	Association des pêcheurs de SOMAPECHE (SOMP)	06-nov-2001	HASSIMPA WO	Droit d'adhésions et cotisations des membres ; Dons et legs	Récépissé N° 02-056/MJS/DG, du 04 juillet 2002
16	UDZIMA WA WALOZI (UWV)	05-nov-2001	Vassy	Droit d'adhésions et cotisations des membres ; Dons et legs	Non formaliser
17	Groupement des pêcheurs de MARAHARE (GPM)	02-nov-2001	Maraharé	Droit d'adhésions et cotisations des membres ; Dons et legs	Formaliser
18	Association des pêcheurs TWAMA YA MLOZI	11-juin-2001	Ouani	Droit d'adhésions et cotisations des membres ; Dons et legs	Récépissé N° 04-043/MJSCT/DG-CJS du 11 mai 2004
19	Groupement de MALOZI MEMA	15-juil-2002	Hassimpao	Droit d'adhésions et cotisations des membres ; Dons et legs	Récépissé N° 04-101/MFOP.JS/DG-CJS du 16 novembre 2004
20	Pomoni Ndjéma Bahati ya UWALOZI	02-août-2004	Pomoni	Droit d'adhésions et cotisations des membres ; Dons et legs	Fonctionne
21	Groupement des pêcheurs de ONGOJOU	13-févr-2003	Ongojou	Droit d'adhésions et cotisations des membres ; Dons et legs	Fonctionne
22	Groupement Ecole de pêche de BIMBINI	29-nov-2003	Bimbini	Droit d'adhésions et cotisations des membres ; Dons et legs	Fonctionne
23	Groupement des pêcheurs de DARSALAMA de VOUANI	28-juil-2004	Vouani	Droit d'adhésions et cotisations des membres ; Dons et legs	Fonctionne

24	Syndicat des pêcheurs de Bandrani Ya VOUANI	03-août-2004	Bandrani Ya Vouani	Droit d'adhésions et cotisations des membres ; Dons et legs	Fonctionne
25	Organisation des pêcheurs d'ONGONI	16-sept-2001	Ongoni	Droit d'adhésions et cotisations des membres ; Dons et legs	Fonctionne
26	Groupement des pêcheurs de BOUGWENI	27-juil-2004	Bougweni	Droit d'adhésions et cotisations des membres ; Dons et legs	Fonctionne
27	Coopératives des pêcheurs de Mustamudu	16-sept-2007	Mustamudu	Droit d'adhésions et cotisations des membres ; Dons et legs	Fonctionne
28	Syndicat des pêcheurs de MROMAGIE	24-janv-2005	Bambao Mtsnagua	Droit d'adhésions et cotisations des membres ; Dons et legs	Fonctionne

Annexe 3 : liste du personnel de l'École des Pêches d'Anjouan (2009)

UNION DES COMORES Unité – Solidarité – Développement				
----- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE L'ENVIRONNEMENT CHARGE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT ----- MINISTERE DE L'EDICATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE ----- ECOLE NATIONALE DE PECHE -----				
LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET ENSEIGNANT (2009)				
Nbre	Nom et Prénoms	Diplôme	Poste / Affectation	Date de recrutement (FOP)
1. Département Administratif et Financier				
1	Omar Houmadi	Ingénieur des industries Alimentaires de TUNIS	Directeur Général	1985
2	Taandjida Abdallah	BES en gestion des affaires, Entreprise et Administration	Chef Personnel	2008
3	Chipinda Fahali Ben Ahmed	Masters en Ingéniorat Marketing Management	Gestionnaire	1982
4	Mahafidhou Allaoui	Gestions des Affaires, Entreprises et Administrations	Chef matériel et approvisionnement	2008
5	Rifka Ahmed	BTS en Gestion des Entreprises et des Administrations	Secrétaire de Direction	1998
6	Miradji Mouhoudhoir	Permis de conduire	Chauffeur de Direction	2008
7	Inchati Abdou	Assistant de Direction	Chargé du service courrier	2008
2. Département Formation				
8	Bacar Ahmed	Professeur PEGC	Directeur des études et chef de la scolarité	1973
9	Ben Allaoui Abdou	Professeur PEGC	Surveillant Général	1976
10	Ibrahim Omar Abdérémane		Surveillant	2008
11	Youssef Romli	Administrateur	Intendant	2008

12	Andilat Mohamed	Secrétaire	Secrétariat	1988
	3. département Technique			
	3.1. Service de la maintenance d'entretien			
13	Bourahima Massoundi	BEP en Mécanique spécialisé en Diesel	Chef de la maintenance et d'entretien	20 ans d'expérience
14	Omar Ali	Permis de conduire (1983)	Aide mécanicien	2008
15	Ibrahim Ben Saïd	Ouvrier spécialisé (JICA)	Ouvrier spécialisé en mécanique	1985
	3. 2. Service Navigation/Pêche			
16	Omar Zirari	Ouvrier Spécialisé (JICA)	Entretien bateau	1985
17	Allaoui Ben Ali	Ouvrier Spécialisé (JICA)	Matelot	
18	Chamouene Charif	Ouvrier Spécialisé	Matelot	1986
19	Anli Saïd Malidé	Technicien en pêche	Entretien bateau	2000
20	Mohamed Alimoundhir	Technicien de pêche spécialisé (JICA)	Formateur	1985
	3.3. Service Froid/Climatiseur			
21	Ahmed Mohamed Allaoui	Technicien Froid	Section Froid	1990
22	Abdoulatif Ahmed Allaoui Chakir	Technicien Froid	Section Froid	2008
23	Ali Mohamed Houmadi	Technicien Froid	Section Froid	1987
	3.4. Service des Statistique et suivi des coopératives			
24	Ibrahim Saïd	Maîtrise en Océanographie	Chargé des Statistiques et suivi des coopératives	2004
25	Mohamed Bacar	Administration des Entreprises et commerce	Chargé du suivi de coopérative des pêcheurs	2008
	3.5. Service Entretien, Jardinage et Gardiennage			
26	Saïd Houmadi	Décisionnaire	Agent Entretien	1986
27	Marie Abdou	Décisionnaire	Femme de ménage	1986
28	Sandia Abdallah	Décisionnaire	Femme de ménage	1986
29	Soifia Mohamed	Contractuel	Femme de ménage	2004
30	Abdou Allaoui	Contractuel	Gardien	2004
31	Mohamed Nabhane	Contractuel	Jardinier	2004

Annexe 4 : liste des principales structures touristiques d'Anjouan (2005)

HÉBERGEMENTS HOTELIERS

Établissement	Nb. de chambres	Nb. de lits	Téléphone	Lieux
AL-AMAL	22	44	771 10 15	MUTSAMUDU
ASHLEY AUBERGE			771 13 02	MUTSAMUDU
HOTEL DE LA PLAGE	5	10	771 07 00	MUTSAMUDU
LA PALLOTTE HOTEL	7	14	771 15 24	MUTSAMUDU
LOULOU MOTEL	18	36	771 92 35	DOMONI
MOYA PLAGE HOTEL	11	22	771 93 47	MOYA (BUNGA)
LE TAMARIN				DOMONI
AUBERGE RUTBA	5	10		PAGE
PENSION DJAHA	2	4		M'RAMANI

RESTAURANTS

- LE KINADZA	MUTSAMUDU	771 13 02
- LE RUTBA	PAGE	771 07 00
- ASHLEY AUBERGE	MUTSAMUDU	771 10 15
- HOTEL DE LA PLAGE	MUTSAMUDU	332 12 32
- HOTEL AL-AMAL	MUTSAMUDU	
- LE MANGUIER OUANI	OUANI	
- LE BAMBAO	BAMBAO	
- LE BAMBOU	OUANI	

PÂTISSERIES

Pâtisserie Raysha (Mutsamudu)
Pâtisserie Bahati (Mutsamudu)
Pâtisserie Asihab (Domoni)

AGENCES DE VOYAGES

Comores Aviation Tel : 771.04.82
Comores Air Services Tel : 771
COCONA Tel : 771 01 79
Twamaan Ndjema Tel : 771 00 00
Ville de Sima Tel : 771 00 65
Shissiwani Express
Sapres Tel : 771 01 82

AGENCES TOURISTIQUES

A.T.S. Agence Touristique de Services
Tel : 771 01 80
A.G.S. Générale de Services
Tel : 771 00 32

ARTISANAT et SCULPTURE

Swann na mila (Art et tradition) 771 02 42
Chiromani Tayari

Annexe 5 : les 4 axes du Programme d'Action au Développement du Tourisme (2009-2015)

Axe d'intervention n°1 : équiper le bureau- DGTH et OFANTOUR

programme	partenariat	coût	échéance
Réparation : ordinateur		120.000 Fc	Janv. 2008
Achat d'encre		60.000 Fc	Janv. 2008
Installation de l'Internet			Janv. 2008
Fourniture de bureau et entretien		300.000 Fc	Janv. 2008
Permutation de notre ligne téléphonique			Janv. 2008
Organiser des Etats Généraux sur le Tourisme			Fév. 2008

Axe d'intervention n°2 : acquisition des taxes sur (%)

programme	partenariat	coût	échéance
Taxes de nuitée	OFANTOUR Trésor Public		Fév. 2008
Taxe de séjour	OFANTOUR Trésor Public		Janv. 2008
Taxe de visite (bateaux de croisière)	Agence : Ali Soulé OFANTOUR	50.000 Fc	Janv. 2008
Taxe de mouillage des bateaux		50.000 Fc	Janv. 2008
Reprendre la statistique	DGTH- IMMIGRATION		Janv. 2008

Axe d'intervention n°3 : relancer des activités et des animations touristiques

Programme	Partenariat	Coût	Echéance
Tour de l'île : reconnaissances des sites touristiques.	DGTH - OFANTOUR		Fév. 2008
Aménagement de la boutique et des bureaux d'Information Touristique.	DGTH-OFANTOUR		Fév. 2008
Réaménagement de l'OFANTOUR	OFANTOUR-DGTH		Mars 2008
Publicité propagande information touristique	R.T.A-Radio Privée		Mars 2008
Renouveler les brochures dépliant Affiche.	DGTH-OFANTOUR		Avril 2008
Balisages des sentiers panneaux de signalisation (routes)			Avril 2008
Visite de travail dans les hôtels	DGTH		Mai 2008
Bateaux de croisière	OFANTOUR		Mai 2008
Excursion : Ecoles Privées - Publiques	OFANTOUR		Mai 2008
Excursion avec les fonctionnaires et Ministres	OFANTOUR		Juin 2008
Programme de formation : agents de Tourisme	DGTH		Juin-Nov. 2008

Axe d'intervention n°4 : repenser aux quelques projets d'aménagements touristiques

Programme	Partenariat	Coût	Echéance
Ilots de la Selle : expropriation reboisement	DGE-DGTH CNDRS		Nov. 2008
Aménagement d'un jardin exotique sur l'extension du Palais de Mawana	DGP-CNDRS-DGTH DGE		Déc. 2008
Etude du cas : La citadelle	DGE-CNDRS DGTH OFANTOUR		Déc. 2008
Point d'information technique : Port de Mutsamudu.	OFANTOUR-DGTH		Déc. 2008
Déchets : sites de décharge			Déc. 2008
Déchets : extension de l'hôtel Al Amal			Déc. 2008
Gestion de la place de l'hôtel Al Amal			Déc. 2008

Sources : Direction générale du Tourisme – Office Anjouan du Tourisme, 2006

Annexe 6 : Données techniques de l'Anjouanaise

Etat de la vedette

La mission de novembre 2009 a permis de retrouver la trace de « l'Anjouanaise » qui est toujours dans l'enceinte du port. Elle a été mise en sécurité dans un hangar de stockage afin d'éviter qu'elle ne soit trop détériorée en restant sur berceaux à l'extérieur. Elle a en effet été sortie de l'eau après une panne mécanique ingérable localement. Cette situation d'attente a malheureusement été synonyme de dégradations liées à la manipulation des conteneurs et à l'exiguïté des terre-pleins. Fort heureusement, les collisions n'ont pas engendré de dégâts irréparables et se situent plutôt sur la partie haute.



Photos 26 & 27 : l'Anjouanaise dans le hangar du port de Mutsamudu

Après visite, la situation technique est donc la suivante :

- Inverseur / Réducteur hors d'usage et démonté en attente de trouver un joint (à l'origine du problème un bouchon dans le circuit d'huile suivi d'une surchauffe et de la destruction du joint).
- Inspection visuelle des moteurs ne présentant pas de fuites, de pièces manquantes...
- Hélices et axes opérationnels
- Carénage à rafraîchir
- Anodes à remplacer
- Garde-corps à redresser (ou à supprimer)
- Accastillage complet
- Electronique du bord ok (sauf antenne GPS) et démonté pour éviter les vols
- Le carnet d'entretien a été régulièrement tenu à jour

Actions nécessaires pour la remise à l'eau

Il est indéniable qu'une vedette en état de naviguer est d'une utilité première. La panne mécanique sur le circuit d'huile étant arrivée lors d'une mission de sauvetage d'une barque de pêcheurs en détresse (les prérogatives de l'équipage ayant rapidement dépassé le simple cadre des activités portuaires). De l'avis de tous, cet outil fait cruellement défaut et rend risquées bien des activités maritimes.

Pour la remettre en service, il est nécessaire de se concentrer sur les quelques points insolubles localement et de laisser aux personnels du port la gestion du reste.

- Kit de joints pour la remise en état de l'inverseur
- Fourniture d'anodes
- Remplacement de l'antenne du GPS

Les actions à entreprendre ne sont donc pas matériellement insurmontables. Le plus délicat étant certainement de remettre en place un réseau fiable de contacts visant à s'assurer de la continuité de service de la vedette. Cependant, la nouvelle direction du port semble favorable à un suivi sérieux et particulièrement à une maintenance régulière.

Diagnostic réalisé par les autorités du port, sept. 2009



N.B.: liste de pièces à renouveler
pour la Vedette "Angoumaise"
et adressée à Kuwait.
le 2/09/09 par
e-mail. (ci-joint)

MOTEUR CATERPILLAR
Engin Model 3056
Power 125 HP
93 km 192 - 46 49

- Barre de protection à redresser (Etrave)
- Deux feux de route à changer
- Manque d'antenne du G P S
- Défense à réparer (à monter)
- Mâte à réparer
- Zinc à retrouver
- Radar à réparer (manque d' Echo)
- Inverseur à commander ou à réparer

NB : GPS

Marque DGPS MLR ~~FX412~~
Référence FX412 N° 9719 050 255
MLR électronique
44 310 Vallet

10 - 36 VDC

Adresse - Email: Nourine 68 @ yahoo.com
Kuwait Nour 68 68 @ hotmail.fr

le n° 3

- 2 Moteurs Marque Caterpillar
Model: 3056
Puissance 250 CV x 2

Longueur 11m

Largeur 3m

- In verseur du Moteur Tribord à réparer
(photo ci joint)
- Radar (manque d'Echo") à réparer
- Mât à réparer
- Manque Antenne G.P.S (Marque DG, PS MLR)
- ~~Régulateur~~ de protection à redresser (Etrave)
Rambard
- Feux de route à changer
- Manque de Zinc pour arborer hélice
- Défense à réparer + d'autre
- arborer hélice Ø40

G.P.S Marque DG, PS MLR

Reference FX412 N° 3719 658 255

MLR, électronique

AH310 Vallet 10-36VDC

- Autonomie en G.O 24h
- Vitesse 9 nœuds
- 04 Batteries 12V

Vedette Anjouanaise

Annexe 7 : Budget mission

Budget mission AOAA, Julien NOEL - Nicolas Legoff (nov, 2009)

Types de Frais de transport	(en Fc)	(en €)
Frais de transport		
<i>train</i> (Nantes-Paris AR)	30 135	61,5
<i>avions</i>		
Nantes - Réunion AR	353 746	721,93
Réunion - Mayotte AR	166 693	340,19
Mayotte - Anjouan AR	238 140	486
<i>chauffeur-guide + essence</i> (sur Anjouan)	98 000	200
Frais de Visa	58 800	120
Frais de logement demi-pension (petit déjeuner & diner)	218 500	446
Frais de communication		
puce et crédit téléphonique	7500	15,3
recharge crédit	1000	2,04
Frais déjeuner		
Hotel Moya	21 600	44,08
Patisserie Asihab	9 200	18,77
Magasin Thoura Thoueni	15 500	31,63
Frais totaux (nb : 1 € = 490 Fc)		2487,44